

SPRB – BDU
Direction de l'Urbanisme
M. Fr. Guillan y Suarez
Fonctionnaire délégué
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/580808
N/réf. : AVL/AH/4.142/s.578
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach. Accès à la station de métro « Bourse ». Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation des accès ainsi que la mise en conformité de la station de pré-métro pour l'accessibilité des PMR – plans modificatifs. Avis de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 12 octobre 2015 sous référence, nous vous communiquons **les remarques et les observations** formulées par la CRMS en sa séance du 28 octobre 2015, concernant l'objet susmentionné. ***La Commission demande de réduire les dimensions des deux accès principaux et de les intégrer dans un aménagement urbanistique cohérent. Elle demande également de s'en tenir au logos « M » pour signaler la station de métro sans introduire une nouvelle typologie d'auvents dans la Ville.***

La demande

La demande concerne la rénovation de la station de métro « Bourse ». La Commission avait déjà examiné des projets à propos de la station « Bourse » en ses séances du 5/06/13 et du 23/09/15. Depuis, le projet a été amendé et il a été intégré au projet d'espace public en cours d'élaboration sur les boulevards du Centre (voir les avis à ce sujet rendus par la CRMS le 23/09/2015), tout comme le projet de la station de métro « De Brouckère », également traitée par la CRMS en sa séance du 28 octobre.

Le projet vise le réaménagement de la station de pré-métro qui s'étend en sous-sol ainsi que la remise en valeur des bouches de métro situées en surface, dont une serait équipée d'un ascenseur. Concrètement, on prévoit de :

- × supprimer 3 des 4 accès nord orientés vers la place De Brouckère et de transformer l'accès subsistants en « accès principal », de largeur double, avec auvent,
- × supprimer 2 des 4 accès sud, équiper les accès subsistants d'un ascenseur et d'un d'escalier avec goulottes pour vélos; ce dernier serait également équipé d'un auvent,
- × les accès situés sur la place de la Bourse ainsi qu'à hauteur du Plattestein sont maintenus.

Le périmètre d'intervention est partiellement compris dans le site classé formé par la place de la Bourse et se situe à proximité directe de plusieurs biens classés dont le Palais et la Bourse, le cinéma Pathé Palace ainsi que les maisons 73-75, boulevard A. Max. Il est inscrit en ZICHEE au PRAS et concerne un axe structurant.

Etant donné que les travaux concernent notamment deux accès donnant sur la place de la Bourse et que ceux-ci sont compris dans le périmètre de protection du site classé, la demande devrait faire l'objet d'une procédure de permis unique. Le traitement du dossier devra être revu en ce sens.

Avis de la CRMS

Les garde-corps existants seraient remplacés par des balustrades métalliques plus transparentes que les éléments en place. Ils seraient signalés par les logos « M » placés sur des totems de facture sobre et rétroéclairés la nuit. ***Cette nouvelle expression présente un aspect discret et qualitatif et n'appelle pas de remarques sur le plan patrimonial.***

Les nouveaux accès principaux nord et sud, situés sur le boulevard Adolphe Max, de part et d'autre de la place de la Bourse, auraient 11m de long sur 5 m de large. Leur largeur serait donc doublée par rapport à l'existante. Bien que les plans de permis ne renseignent pas l'état projeté pour la place de la Bourse et pour les boulevards, on comprend que ces dimensions répondent à la configuration de la « berme longitudinale » envisagée par le projet d'espace public : les entrées seraient intégrées aux bandes plantées de 5,7 de large prévues entre les trottoirs et les futurs bandes de circulation.

La Commission avait fortement découragé cette nouvelle partition de l'espace public. Elle demande dès lors de réduire la largeur de deux entrées en question et de les intégrer dans un aménagement urbain cohérent, tout en respectant la typologie des boulevards. La Commission demande de reconsidérer ce volet de la demande. En l'absence d'un accord définitif sur l'aménagement des boulevards, il ne devrait pas être autorisé. Au besoin et si la largeur proposée était motivée par la condamnation des entrées symétriques, il faudrait garder un nombre plus élevé d'accès de manière à mieux s'inscrire dans la continuité.

Dans cette même optique, ***la CRMS décourage l'installation d'auvents*** qui est proposé pour marquer certaines entrées de métro désignées par la STIB comme « accès principaux ». Elle demande d'abandonner les auvents prévus au-dessus des deux entrées nord et sud car il serait préjudiciables à la continuité visuelle des boulevards. ***Dans le cas présent, des efforts ont été consentis pour implanter le nouvel ascenseur en dégageant les perspectives urbaines depuis le site classé de la Bourse. Il serait dès lors contradictoire d'introduire de nouveaux obstacles visuels sous forme d'auvents entravant inutilement les perspectives urbaines.***

Les logos « M » constituent des éléments caractéristiques et identitaires; ils jouent un rôle de repère fort, d'autant qu'ils sont rétroéclairés en soirée. Leur présence devrait suffire pour marquer le réseau de métro. ***La Commission demande à la STIB de ne pas introduire cette nouvelle typologie d'auvents dans la Ville et de s'en tenir aux totems qui s'adaptent adéquatement à tout contexte urbanistique.*** On ne comprend d'ailleurs pas quels critères ont présidé au choix des entrées visées par les auvents.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : DMS : S. Valcke
DU : Fr. Timmermans, B. Annegarn